

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 11 avril.

Le Bulletin des Lois publie un décret du 24 mars, portant qu'il sera fait emploi en achats de rentes perpétuelles sur l'Etat de la somme de 40 millions affectée par les décrets des 21 janvier et 27 mars 1852, à l'encouragement des Sociétés de secours mutuels.

« Ces achats, dit le décret, seront opérés à la Bourse de Paris par les soins de M. le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux époques et dans les formes qui lui seront indiqués par le ministre des finances. »

Chambre de Commerce du Havre.

Le président de la Chambre de commerce vient de recevoir de M. le directeur des douanes et des contributions indirectes la note suivante :
 Expédition de cotons sous le plomb de la douane.

Les facilités accordées par la décision ministérielle du 14 mars dernier, ont été étendues, par une nouvelle décision du 6 du mois courant, aux cotons expédiés sur les fabriques des départements du Rhône, de l'Aisne, de la Meuse, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loire et de la Seine-Inférieure.

Le journal de Nantes qui a reçu communication des amendements proposés par la commission du Corps législatif, chargée d'étudier le projet concernant le tarif des laines, cotons et autres matières premières, et sur lesquels le Conseil l'Etat va avoir à se prononcer, en donne le résumé suivant qui ne peut manquer d'intéresser les industriels de nos contrées :

« Laines en masse, par navires étrangers, au lieu de 5 fr., chiffre adopté par le Conseil d'Etat, 3 fr., comme par navires français.

« Gommés purs autres que celles du Sénégal et de l'Inde, au lieu de 3 fr. par navires français, 5 fr. comme par navires étrangers.

« Salsepareille, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 2 fr. par navires français, 4 fr. comme par navires étrangers.

« Coton et laine, par navires étrangers, au lieu de 5 fr., 3 fr. comme par navires français.

« Curcuma en racines, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 2 fr. par navires français, 4 fr. comme par navires étrangers.

« Quercitron de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 2 fr. par navires français, 4 fr. comme par navires étrangers.

« Lichens tinctoriaux, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 1 fr. par navires français, 3 fr. comme par navires étrangers.

« Fleurs de Carthame, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 3 fr. par navires français, 6 fr. comme par navires étrangers.

« Baies de nerprun et graines de rocou, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 1 fr. par navires français, 2 fr. comme par navires étrangers.

« Nitrate de potasse et de soude, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 2 fr. par navires français, 4 fr. comme par navires étrangers.

« Cochenille, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 10 fr. par navires français, 15 fr. comme par navires étrangers.

« Laque en teinture ou en trochisques, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 5 fr. par navires français, 10 francs comme par navires étrangers.

« Indigo de provenance autre que de l'Inde et des autres pays où il est récolté, au lieu de 10 fr. par navires français, 30 fr.; et au lieu de 15 fr. par navires étrangers, 30 fr.

« Cachou et rocou préparé, de provenance autre que des pays hors d'Europe, au lieu de 2 fr. par navires français, 4 fr. comme par navires étrangers.

« La commission du Corps législatif propose encore de maintenir les primes actuellement accordées à l'exportation des fils et tissus de coton, savoir : pendant deux mois aux fils de laine, trois mois aux fils de coton, quatre mois aux tissus de coton écrus, cinq mois aux tissus de coton teints

et imprimés, quatre mois aux tissus de laine peignée, et cinq mois aux tissus de laine foulée. »

On sait, dit la Patrie, que le Corps législatif a été récemment saisi d'un projet de loi concernant l'affectation d'une somme de 40 millions à des prêts à l'industrie pour le renouvellement ou l'amélioration de son matériel.

Nous apprenons qu'une grande Société offrirait, pour effectuer ces prêts, de se substituer à l'Etat, et de répondre plus efficacement, par l'importance des capitaux successifs dont elle disposerait, au but éminemment utile que le gouvernement de l'Empereur se propose d'atteindre.

Cette Société, si nous sommes bien informé, se créerait sous les auspices des chambres et des tribunaux de commerce et avec le concours des plus hautes notabilités commerciales et industrielles. Elle demanderait que l'Etat lui avancât les 40 millions qu'il entend mettre à la disposition de l'industrie, sous la condition expresse que la Société réaliserait, de son côté, un capital égal de 40 millions.

Ainsi constituée, cette Société organiserait, en France, trente ou quarante comptoirs industriels établis dans nos principaux centres manufacturiers. Elle commanditerait ces comptoirs jusqu'à concurrence du tiers du capital qui serait jugé nécessaire à leur fonctionnement, à la charge par eux de compléter, dans leur propre localité, les deux autres tiers de leur fonds social. Nous ne faisons qu'indiquer sommairement les bases de cette organisation; on voit toutefois qu'elle élèverait considérablement le capital qui viendrait en aide à nos industries au moment où elles doivent tendre à se transformer pour lutter plus sûrement contre la concurrence étrangère.

Maintenant que ces capitaux s'engagent soit à titre d'avances et pour un temps déterminé, soit à longs termes et à titre de commandite, nous ne voulons, pour le moment du moins, ni discuter ces deux systèmes, ni nous prononcer entre eux. Nous croyons seulement que l'action d'une puissante Société et des comptoirs qui s'y rattacherait, serait plus favorable à la pensée du gouvernement qu'à l'action directe de l'Etat,

surtout si, en dehors des garanties que le Trésor peut justement exiger pour ses avances, aucuns réglemens restrictifs ne venaient faire obstacle à cet esprit d'initiative intelligente qui est l'âme et la force de l'industrie privée.

LOUIS BELLET.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le jour de Pâques, Son Exc. M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, accompagné d'un nombreux état-major et d'une escorte de lanciers, s'est rendu à l'église Saint-Maurice, pour assister à la messe de midi, pendant laquelle la musique du 86^e de ligne a fait entendre plusieurs morceaux d'harmonie.

Un malheureux accident est arrivé hier matin sur la voie ferrée de Lille à Dunkerque. Le train arrivant à Lille à dix heures et demie a renversé, au passage à niveau de La-Madeleine, le sieur Antoine N., garde du passage, et l'a tué raide. Nous aurons sans doute plus tard des détails sur cet accident, qui doit être dû à l'imprudence de la victime. Antoine N. était père d'une famille dont il était le seul soutien.

Voici des détails complets et authentiques sur l'affreux accident arrivé lundi, rue de Paris, à Lille, dans la demeure de M. Mordacq, pâtissier :

Deux caves existent dans cette maison, une donnant sur la rue, une autre qui fait suite à la première et prenant jour sur la cour. Le tuyau de la pompe, auquel s'était déclaré une fissure, avait laissé échapper une grande quantité d'eau dans la première cave, dont le sol est plus bas que celui de la seconde, et pendant les journées de samedi et de dimanche, on avait à grande peine remonté une certaine quantité d'eau pour la répandre dans le fil d'eau aboutissant à la rue. M. Mordacq avait, lundi matin, trouvé plus simple de jeter dans les latrines le peu d'eau qui restait; l'ouverture de la fosse d'aisance se trouvant dans la cave adjacente, le couvercle en avait été ôté, et M. Mordacq, assisté du sieur

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 11 AVRIL 1860.

— N° 13 —

UN ÉPISODE

DU

RÈGNE DE MARIE-THÉRÈSE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

XI

LA FÊTE DE LA PRISE DE POSSESSION DE LA POLOGNE. (Suite).

Soit pour remercier Dieu, soit pour montrer qu'elle aussi elle approuvait maintenant le partage de la Pologne, elle avait ordonné qu'un *Te Deum* solennel fût chanté dans la cathédrale de Vienne pour célébrer l'acquisition du nouveau royaume de Gallicie, et que cette solennité fût suivie d'une grande réception à laquelle furent invités aussi ses nouveaux sujets, les seigneurs, les comtes et les barons de Gallicie, venus à

Vienne pour lui prêter le serment de foi et hommage, et s'assurer ainsi la possession de leurs biens.

Les dames, en grande toilette de gala, étincelantes de bijoux, attendaient l'impératrice dans son antichambre pour la suivre en cortège à la cathédrale. Leurs beaux visages bien fardés trahissaient leur satisfaction; cependant elles n'osaient pas manifester tout haut leur joie du nouveau triomphe de l'Autriche : elles n'en parlaient qu'à voix basse, et puis elles jetaient à la dérobée des regards timides sur cette dame qui se tenait seule à l'écart, les joues non fardées, s'appuyant, pâle et muette, contre la muraille, et ne retenant qu'avec peine les larmes qui tremblaient dans ses yeux. C'était madame de Salmour, qui, fidèle à son devoir, attendait aussi sa maîtresse pour la suivre à la cathédrale. Mais il suffisait de la voir pour deviner quelle lutte intérieure elle avait soutenue et combien elle avait de peine à concentrer la douleur que lui causait la ruine de sa chère patrie.

Quand l'impératrice parut dans l'antichambre, donnant le bras à l'empereur, et suivie des princes et des princesses, des ministres et des généraux, les dames se rangèrent sur deux lignes pour laisser passer la famille royale. L'œil de feu de Marie-Thérèse parcourut rapidement leurs rangs et se fixa sur le pâle visage de la comtesse de Salmour. Elle s'arrêta et lui fit signe d'approcher.

Tous les regards se tournèrent avec curiosité vers l'impératrice et vers madame de Salmour, qui s'avancèrent lentement, et dont la toilette de deuil formait un si étrange contraste avec l'éclat de cette fête.

— Madame de Salmour, lui dit Marie-Thérèse, assez haut pour être entendue de tous les assis-

sants, je vous dispense aujourd'hui de votre service. Vous n'êtes pas obligée de nous suivre à l'église.

La comtesse s'inclina profondément et répondit d'un air grave :

— Votre Majesté a raison, car je serais tentée peut-être d'adresser au ciel des vœux contre les oppresseurs de ma patrie.

A ces mots, la cour fut saisie d'un véritable effroi; chacun s'attendait à une réponse vive et courroucée de l'impératrice. Mais son visage demeura calme et serein.

— C'est une belle action de votre part, reprit-elle avec douceur, d'avoir le courage de dire la vérité. — Mais à propos, la comtesse de Wielopolska est-elle toujours à Vienne?

— Elle est de retour depuis hier, Majesté.

— Eh bien, pendant que nous serons à la cathédrale, allez la voir.

Madame de Salmour secoua lentement la tête, en arrêtant d'étranges regards sur l'empereur, qui avait écouté d'un air chagrin.

— Pardon, madame, répondit-elle. La comtesse, sur le point d'entreprendre un grand voyage, et occupée de ses préparatifs, ne reçoit personne aujourd'hui. Nous nous sommes fait nos adieux dès hier; elle quitte Vienne pour toujours.

— Je suis heureuse d'apprendre qu'elle a l'intention de voyager; cela va la distraire, dit l'impératrice avec intérêt.

Et elle s'éloigna au bras de l'empereur.

Joseph était pensif et soucieux; un nuage de tristesse couvrait son front, et ni la grandeur du *Te Deum*, ni l'aspect de la foule empressée qui remplissait l'église, ne purent éclaircir sa physionomie. Il se rappelait avec une sorte de confusion la première solennité publique à laquelle

il avait assisté comme empereur. C'était un *Te Deum* en mémoire de l'heureuse délivrance de Vienne assiégée par les Turcs, et, à cet e même place où il s'agenouillait aujourd'hui pour remercier Dieu de la conquête de la Pologne, il avait rendu hommage aux mânes de ce Jean Sobieski et de ces Polonais qui avaient sauvé la capitale de l'Autriche, moins d'un siècle auparavant.

Puis ses pensées se reportèrent sur cette belle et malheureuse comtesse Wielopolska, dont le visage pâle et altéré lui était apparu tant de fois en imagination, et dont malgré lui il entendait souvent, dans le silence des nuits, la douce voix l'entretenir de beaux jours qui n'étaient plus. Les regards tristes et pleins de reproche et les paroles de madame de Salmour, qui s'adressaient évidemment à lui, lui serrèrent le cœur.

— La comtesse Wielopolska quitte Vienne pour toujours, avait-elle dit; et pourtant la comtesse n'avait pas pris congé de l'impératrice, ni appelé l'empereur pour lui dire un dernier adieu. Un indicible sentiment de tendresse et de douleur s'empara de Joseph; il aurait voulu courir se jeter aux pieds d'Anna pour lui demander pardon de cette fête, de ce *Te Deum* dont les derniers accords remplissaient la vaste cathédrale illuminée de mille cierges. Mais leurs destins étaient séparés à jamais et rien ne pouvait plus les réunir. A quoi bon la revoir? Ils n'avaient plus rien à se dire, rien qu'ils ne se fussent dit depuis longtemps dans ce muet regard d'adieu échangé lors de leur dernière rencontre chez l'impératrice. La comtesse lui avait promis, en le quittant, qu'ils se reverraient un jour, qu'un jour elle le ferait appeler pour lui dire un dernier adieu. Madame de Salmour se trompait donc : la comtesse Wielopolska ne quittait